



## **Plan de lutte à la violence et à l'intimidation**

Au Collège Reine-Marie, le souci d'éduquer a toujours été une préoccupation capitale. La rigueur dans le développement intellectuel et comportemental est à la base du développement intégral de nos jeunes.

Les principes sous-jacents du code de vie se résument ainsi :

- Concentrer les interventions directement auprès des élèves;
- Favoriser une approche bienveillante envers nos élèves;
- Responsabiliser l'élève face à ses devoirs d'élève dès la 1<sup>re</sup> secondaire;
- Favoriser une communication efficace entre tous les intervenant(e)s;
- Établir la collaboration entre le Collège et les familles;
- Valoriser la réussite éducative.

La position de l'équipe-école du Collège Reine-Marie est très claire. Toute forme d'intimidation et de violence est jugée inacceptable et intolérable. Un des objectifs de l'école est de prévenir et de faire cesser toutes formes d'intimidation et de violence en impliquant tous les élèves, leurs parents et les membres du personnel afin de créer un milieu d'apprentissage sécuritaire et bienveillant pour tous. Toutes nos interventions doivent tendre vers l'atteinte de cet objectif en commençant par la prévention, l'affaire de tous!

Afin de diminuer les actes d'intimidation et de violence, il est important que tous les témoins réagissent. Réagir devant la violence et l'intimidation, faire cesser la situation, en parler à quelqu'un, dénoncer auprès d'un adulte qui interviendra aussitôt et de manière vigoureuse à chaque événement.

Nom du Collège	Collège Reine-Marie
Ordre d'enseignement	École secondaire
Dernière mise à jour	2017
Date de révision	2022
Nombre d'élèves	1418
Directeur générale	Marc Tremblay
Directrice du développement pédagogique	Cassandra Richmond
Directeur des services éducatifs et de l'innovation	Michel Twigg
Directrice des services administratifs	Chantal Corbeil
Directrice à l'innovation et au développement de la vie étudiante / Directrice du profil Art-Sport-Études	Annie Dubois
Directions de niveau	Sandrine Rossignol, directrice du premier cycle
	Audrey Dufort, directrice de 3e secondaire
	Yseult Gosselin, directrice de 4e secondaire
	Michel Twigg, directeur de 5e secondaire
Nombre de membres du personnel enseignant	70
Nombre de membres du personnel non enseignant	60
Nom du directeur des services aux élèves responsable du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Audrey Dufort
Composition de l'équipe de travail	Audrey Dufort, directrice de 3e secondaire Catherine Lecours, enseignante Shawn Bruneau, responsable de l'équipe des surveillants-éducateurs Kierra Beattie-Dagenais, intervenante en relation d'aide à l'élève

Valeurs du projet éducatif	La mission du Collège Reine-Marie est de créer un milieu de vie innovant et profondément humain, dans lequel l'élève est accueilli(e) pour ce qu'il(elle) est et où il(elle) est amené(e) à se dépasser afin de devenir un(e) jeune adulte équilibré(e), épanoui(e) et responsable en respectant les valeurs de notre organisation : l'esprit de famille, le respect, l'ouverture aux autres, la solidarité et la compassion.
----------------------------	---

\*Voir la politique locale de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence du Collège Reine-Marie pour les définitions de l'intimidation, de la violence, de la discrimination et d'un conflit (p. 14 de l'agenda) en annexe A.

<b>1. Analyse de la situation</b>				
Données concernant le portrait de la violence au Collège Reine-Marie tirées de la chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence par le groupe de recherche SEVEQ au portrait national de la violence dans les établissements d'enseignement québécois.				
Année	2013	2015	2017	2021
Nombre de participants (élèves)	467	584	779	1007
Lieux à risque	1. Casiers et vestiaires 2. Corridors 3. Quartier	1. Casiers et vestiaires 2. Quartier 3. Corridors	Données insuffisantes	1. Casiers et vestiaires 2. Quartier 3. Chemin école (piétons)
Formes de violence	1. Verbale : insultes, noms injurieux; 2. Sociale : on a jasé dans mon dos pour que	1. Verbale : insultes, noms injurieux; 2. Matérielle : vols d'objets personnels;	1. Verbale : insultes, noms injurieux; 2. Matérielle : vols d'objets personnels; 3. Sociale : on a jasé dans mon dos	1. Verbale: insulter ou traiter de noms; 2. Physique: bousculade; 3. Social: on a parlé dans mon dos pour

	mes amis ne me parlent plus; 3. Matérielle : vols d'objets personnels.	3. Sociale : on a jasé dans mon dos pour que mes amis ne me parlent plus.	pour que mes amis ne me parlent plus; 4. Physique : bousculade.	que mes amis ne me parlent plus.
Connait une personne à l'école à qui se confier en cas de violence	94 %	100 %	91 %	94%

## 2. Mesures de prévention afin de contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

- Rendre disponible le plan de lutte contre la violence et l'intimidation aux membres du personnel scolaire, membres du CA, parents et élèves par notre Pluriportail;
- Dans l'agenda scolaire, joindre le code de vie de l'élève aux règlements du Collège, puis demander la signature de l'élève et de ses parents après sa lecture;
- Tournée de classe en début d'année, par toutes les directions de niveau, afin de rappeler le code de vie en insistant sur la tolérance zéro envers les actes de violence et d'intimidation au Collège;
- En septembre, présentation en classe des intervenantes en relation d'aide pour les élèves. Explication de leur rôle, planification des interventions éducatives à venir et rappel concernant les ressources d'aide internes et externes (agenda scolaire, page 8);
- Ateliers de prévention pour tous les niveaux (six ateliers ou plus par niveau) par les intervenantes en relation d'aide à l'élève. Ces ateliers touchent une panoplie de sujets: éducation à la sexualité, prévention des toxicomanies, prévention de la violence et de l'intimidation, santé mentale.
- Interventions éducatives en classe ciblées en 1<sup>re</sup> secondaire sur les rumeurs et les incivilités verbales;
- Interventions éducatives en classe ciblées en 2<sup>e</sup> secondaire sur le civisme, l'impact des mots et la gestion des conflits considérant que la violence verbale est toujours problématique (souvent le plus grand nombre d'événements de violence);
- Visionnement de la pièce de théâtre *Une boule de papier dans la gorge* pour tous les élèves du premier cycle afin qu'ils se mobilisent pour contrer l'intimidation et la violence.
- Rencontre avec tous les groupes de première secondaire avec l'agente sociocommunautaire du quartier (poste 30 du SPVM), sur l'âge de responsabilité et les enjeux dans le cyberspace ainsi qu'avec tous les groupes de troisième secondaire portant sur les responsabilités et les enjeux dans le cyberspace, plus précisément sur les réseaux sociaux;

- Maintien du projet de pairs aidant CADAM;
- Rencontres mensuelles de niveau permettant de cibler les jeunes à risque et d'informer l'équipe concernée;
- Partage régulier d'informations (observations, inquiétudes) entre les différent(e)s intervenant(e)s ainsi que l'ajout de rencontres multidisciplinaires.
- Tournées de classe par la direction de niveau et les différent(e)s intervenant(e)s (Surveillant(e)s-éducateurs(rices), intervenantes en relation d'aide à l'élève, TES, AVSEC) pour sensibiliser les jeunes et nommer l'arrêt d'un type de comportement qui semble prendre de l'ampleur;
- Renforcement du sentiment d'appartenance des élèves à leur Collège et création de liens entre eux en participant à plusieurs activités : camp d'intégration, activités de niveau et parascolaires;
- Renforcement du sentiment d'appartenance des élèves à leur Collège en développant des profils de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire et en accordant un plus grand poids à ces périodes dans l'horaire des élèves;
- Présentation de nos partenaires et autres ressources externes aux élèves sous la forme de kiosques-midi;
- Partenariats de prévention, d'éducation et d'intervention : PACT de rue, SPVM;
- Formations à l'équipe de surveillant(e)s-éducateurs(rices) afin d'assurer une cohérence et une cohésion d'équipe dans l'application du code de vie;
- Animation d'activités ludiques à l'agora pendant les diners rendant ainsi le climat général du Collège positif et harmonieux. Semaines thématiques chapeautées par notre technicien en loisirs en collaboration avec le Parlement des élèves;
- Journées de mobilisation contre la violence et l'intimidation où se déroulent plusieurs activités thématiques;
- Volet citoyenneté numérique abordé en classe par les enseignant(e)s d'autonomie. Plusieurs connaissances seront transmises aux élèves sur les enjeux du cyberspace, entre autres la communication en ligne, la nétiquette, l'éthique, la cyberintimidation, l'utilisation des technologies de manière saine et sécuritaire et l'impact de l'empreinte numérique;
- Présentation de différents projets pédagogiques aux élèves par les enseignant(e)s;
- Établissement d'un lien de confiance entre élèves, parents et membres du personnel;
- Implication accrue du surveillant(e)-éducateur(rice) de niveau afin de favoriser les liens de confiance avec les élèves.
- Ajout de caméras de surveillance aux endroits stratégiques.
- Révision du code de vie afin de mettre l'accent sur le soutien aux comportements positifs. L'ensemble des membres du personnel du Collège ont assisté à la formation de Steve Bissonnette, professeur au département d'enseignement à la TELUQ, portant sur l'enseignement explicite des comportements.
- Développement du projet pilote de mentorat pour les élèves-athlètes (ASÉ). Cela a permis aux élèves d'avoir accès à un plus grand nombre d'intervenant(e)s/d'adultes de confiance.
- Présence de trois nouvelles ressources (TES) à partir du mois de mars 2021 afin d'assurer une présence plancher et d'intervenir immédiatement au besoin.
- Création d'un nouvel AGIS (le club des couleurs). Les objectifs de ce comité sont de transmettre de l'information pertinente concernant les communautés LGBTQ2+, sensibiliser et prévenir.

- Lorsqu'un(e) élève est confiné(e) à la maison, la personne responsable du groupe effectue un appel téléphonique/rencontre virtuelle à l'élève afin d'assurer sa sécurité à la maison.

### **3. Mesures visant à favoriser la collaboration des parents**

- Admission des élèves personnalisée par un membre de la direction qui leur présente les principales valeurs du Collège;
- Accès Pluriportail: courriels, suivis de comportements, code de vie, plan de lutte contre la violence et l'intimidation;
- Rencontre de parents où l'ensemble des membres du personnel du Collège sont présents et disponibles pour échanger;
- Messages hebdomadaires envoyés aux parents par les directions de niveau;
- «Matinées de la collaboration» portant sur différentes thématiques jeunesse présentées aux parents ;
- Directions de niveau assurant un lien avec chaque famille;
- Responsables de groupe assurant un lien avec chaque famille.
- Développement du projet pilote de mentorat pour les élèves-athlètes (ASÉ). Cela a permis aux parents d'élèves-athlètes d'avoir accès à un plus grand nombre d'intervenant(e)s.

### **4. Mesures pour effectuer un signalement et, de façon plus particulière, celles adéquates pour dénoncer la cyberintimidation**

- Demander de l'aide à un membre du personnel scolaire. Chaque adulte prend le temps d'écouter l'élève, intervient si la situation est immédiate et mentionne ladite situation à la direction de niveau associée;
- Écrire un message à un membre de la direction ou le rencontrer en personne;
- Écrire un message aux différent(e)s intervenant(e)s (Surveillant(e)s-éducateurs(rices), intervenantes en relation d'aide à l'élève, TES, AVSEC) ou les rencontrer en personne;
- Écrire un message à un adulte de confiance au collège;
- Demander de l'aide à un allié (ami, collègue);
- Demander de l'aide à un pair aidant CADAM;
- Écrire un courriel à l'adresse [iciensemble@educrm.ca](mailto:iciensemble@educrm.ca) afin de dénoncer la situation anonymement.

Peu importe qui reçoit le dévoilement ou la plainte de l'élève, le(la) membre de la direction de niveau doit toujours être informé(e) puisque cette personne est la première répondante de l'élève et agit en collaboration avec les parents.

## **5. Actions à prendre lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté**

- Écouter et recueillir l'information;
- Prodiguier les premiers soins au besoin et contacter les service d'urgence si la situation le nécessite;
- Assurer la sécurité de l'élève;
- Informer immédiatement la direction de niveau associée à l'élève;
- Informer les intervenant(e)s (intervenantes en relation d'aide à l'élève ou TES);
- Contacter les parents;
- Nommer le comportement et mentionner que c'est tolérance zéro, rappeler le code de vie;
- Réunir la famille et la direction de niveau (en personne ou en virtuelle);
- Enquête par les directions de niveau, les intervenantes en relation d'aide à l'élève ou les surveillant(e)s-éducateurs(rices); rencontrer la victime, les témoins et l'auteur; regarder les caméras, consulter les adultes du collège;
- Analyser la situation en comité de direction; au besoin, consulter des ressources d'aide externes pour des conseils (organismes, FEEP...);
- Consigner les faits dans le dossier de l'élève et dans le registre des plaintes d'intimidation et de violence;
- Effectuer un suivi auprès des élèves concerné(e)s;
- Rencontrer la policière sociocommunautaire selon la situation.

\*\*L'année dernière, le Collège Reine-Marie a élaboré un protocole clair lors d'un acte de violence externe au Collège Reine-Marie. Veuillez vous référer au document placé en annexe B.

## **6. Mesures visant à assurer la confidentialité**

- Effectuer les interventions dans un local assurant la confidentialité;
- Effectuer des rencontres individuelles;
- Ne pas dévoiler le nom des personnes qui dénoncent ou des témoins;
- Demander la confidentialité sans représailles à tous les jeunes rencontrés : victimes, auteurs et témoins;
- Limiter l'accès au registre des actes d'intimidation et de violence aux secrétaires, aux membres de la direction et aux intervenant(e)s.

**7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un(e) élève victime, à un(e) témoin ou à l'auteur(rice) d'un tel acte**

Pour l'élève victime	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la confidentialité;</li><li>• Rencontrer un(e) intervenant (TES ou intervenantes en relation d'aide à l'élève) du Collège, assurant ainsi de l'écoute, du soutien, des outils et un suivi;</li><li>• S'assurer qu'il n'y ait pas de représailles envers l'auteur(rice), les témoins ou envers la victime;</li><li>• Faire appel à l'agente sociocommunautaire du poste 30 du SPVM ou contacter le 911. Informer l'élève sur ses droits, sa sécurité et la possibilité de déposer une plainte/dénonciation policière. Si cela concerne une situation de violence sexuelle, effectuer un signalement au DPJ;</li><li>• Éduquer et outiller l'élève dans le but qu'il(elle) puisse s'affirmer et dénoncer rapidement tout acte d'intimidation et de violence;</li><li>• Référer l'élève à une ressource d'aide psychosociale externe afin d'avoir du soutien et un accompagnement émotionnel, juridique ou autre.</li><li>• Proposer aux parents de contacter les intervenant(e)s (TES ou intervenantes en relation d'aide à l'élève), la Ligne Parents ou autre ressource afin d'avoir du soutien/des outils.</li><li>• Informer l'équipe de surveillant(e)s-éducateurs(rices) et d'enseignant(e)s, selon la situation, avec l'autorisation de la victime et de sa famille.</li></ul>
Pour le ou les témoin(s)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la confidentialité;</li><li>• Rencontrer un(e) intervenant(e) (TES ou intervenantes en relation d'aide à l'élève) du Collège, assurant ainsi de l'écoute, du soutien, des outils et un suivi;</li><li>• S'assurer qu'il n'y ait pas de représailles envers l'auteur(rice), les témoins ou envers la victime;</li><li>• Offrir au témoin la possibilité qu'un(e) intervenant(e) (TES ou intervenantes en relation d'aide à l'élève) ou un membre de la direction de niveau communique l'information à la famille;</li><li>• Éduquer et outiller l'élève dans le but qu'il(elle) puisse s'affirmer et dénoncer rapidement tout acte d'intimidation et de violence;</li><li>• Rappeler l'importance du bien-être à l'école.</li></ul>
Pour l'auteur	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la confidentialité;</li><li>• Rencontrer un(e) intervenant(e) (TES, intervenantes en relation d'aide à l'élève) du Collège, assurant ainsi de l'écoute, du soutien, des outils et un suivi;</li><li>• S'assurer qu'il n'y ait pas de représailles envers l'auteur(rice), les témoins ou envers la victime.</li><li>• Référer à une ressource d'aide psychosociale externe afin d'éduquer et d'outiller l'élève;</li><li>• Dresser une feuille de route au besoin;</li><li>• Appliquer la sanction disciplinaire selon la gravité de l'acte commis;</li></ul>

## **8. Sanctions disciplinaires spécifiques aux actes d'intimidation**

La décision des sanctions se prend lors de l'étude du dossier de l'élève par le comité de direction :

- Suspension interne;
- Suspension externe;
- Enseignement à distance le temps d'éclaircir la situation afin de protéger le milieu;
- Geste de réparation;
- Travaux communautaires;
- Interdiction de contact avec la victime;
- Garde à vue au besoin, présences et déplacements au Collège restreints;
- Avis formel;
- Poursuite du contrat des services éducatifs sous conditions;
- Fin du contrat des services éducatifs

## **9. Suivis à effectuer à la suite de tout signalement**

- Le Collège s'engage à donner suite, dans les 24 heures ouvrables, à toute demande d'enquête concernant une situation problématique de violence ou d'intimidation;
- Le Collège s'engage à donner suite à toute demande de protection qui émane du dépôt d'une plainte, à rencontrer l'élève, à contacter les parents et à apporter des mesures de correction immédiate.
- Le Collège s'engage à assurer un suivi auprès de l'élève victime 2 jours, 2 semaines et 2 mois suivant le signalement.

# Politique locale de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence

La position de l'équipe-école du Collège Reine-Marie est très claire. Toute forme d'intimidation et de violence est jugée inacceptable et intolérable. Un des objectifs de l'école est de procurer un environnement propice aux apprentissages et un milieu de vie sain et sécuritaire, notamment en ce qui concerne l'intimidation. Toutes nos interventions doivent tendre vers l'atteinte de cet objectif en commençant par **la prévention, qui est l'affaire de tous!**

### Définition de l'intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (Article 9, Loi sur l'enseignement privé)

### Définition de la violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Article 9, Loi sur l'enseignement privé)

### Définition de la discrimination

Toute distinction, exclusion ou préférence, fondée, entre autres, sur la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine ethnique ou le handicap d'une personne qui a pour effet de détruire ou de compromettre les droits de la personne. (Article 10, Charte des droits et libertés de la personne)

### Définition d'un conflit

Opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les individus discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime, même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.

### La prévention, l'affaire de tous!

Afin de diminuer les actes d'intimidation et de violence, il est important que tous les témoins réagissent. Réagir devant la violence et l'intimidation est de faire cesser la situation, en parler à quelqu'un, dénoncer auprès d'un adulte qui interviendra immédiatement et vigoureusement à chaque événement.

### Moyens :

- Demander de l'aide à un membre du personnel de confiance, à une intervenante en relation d'aide à l'élève ou à la direction de niveau;
- Demander de l'aide à une amie ou à un ami;
- Demander de l'aide à une paire aidante ou à un pair aidant;
- Écrire un message à : [iciensemble@educrm.ca](mailto:iciensemble@educrm.ca)



## **Annexe B**

### **Protocole lors d'un acte de violence externe au Collège Reine-Marie**

#### **Dans l'immédiat**

- Accueillir l'élève et assurer sa sécurité
- Selon la situation, faire venir un deuxième adulte sur place
- Prodiguer les premiers soins au besoin;
- Écouter et recueillir l'information;
- Appeler 911;
- Communiquer avec le responsable des surveillant-éducateurs ainsi qu'avec la direction de niveau de l'élève concerné;
- Selon la pertinence, augmenter la présence des surveillants-éducateurs sur les lieux;
- Contacter les parents de l'élève concerné (Informer les parents des différentes démarches possibles selon la situation);
- Le directeur de niveau concerné doit informer le directeur général de la situation;

#### **Dans l'heure suivante**

- Informer les intervenantes en relation d'aide à l'élève;
- Réunir la famille et la direction de niveau;
- Enquête par les directions de niveau et le coordonnateur des surveillants-éducateurs concernant la possibilité d'obtenir une preuve vidéo de l'événement (Ces vidéos demeurent la propriété du Collège Reine-Marie);
- Réagir selon le délai de réponse des policiers (si trop long, un directeur se déplacera au poste de police pour la prise de plainte).

#### **À long terme (24 heures plus tard)**

- Le directeur de niveau doit communiquer avec la famille de la victime afin de faire un suivi de la situation. Offrir les services de l'intervenante en relation d'aide à l'élève victime;
- En comité de direction, établir des moyens préventifs afin d'éviter que ce genre de situation se reproduise
- Établir les différentes stratégies possibles pour assurer la sécurité de l'élève;
- Informer la policière sociocommunautaire des événements ainsi que la travailleuse de rue du quartier (Pact de rue);
- Analyser la situation en comité de direction; au besoin, consulter des ressources d'aide externes pour des conseils (organismes, FEEP...);
- Consigner les faits dans le dossier de l'élève;